

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2032

présenté par
Mme Tamarelle-Verhaeghe

ARTICLE 16

Supprimer les alinéas 89 et 90.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la reprise de l'AEEH par la branche autonomie. Son intégration devrait s'accompagner d'une réflexion plus profonde de l'articulation entre AEEH et PCH. En l'état, il apparaît préférable et plus cohérent de conserver l'AEEH parmi les prestations familiales, correspondant à une situation de la famille.